

Charte éthique de medcoop

Collectif pour le développement de la coopération décentralisée en Méditerranée

Dans un monde qui se déchire, sur une planète qui ne sait pas nourrir sa population, la coopération décentralisée apporte des solutions neuves et pratiques pour combattre le mal développement. Avec de faibles capacités financières, un diagnostic fiable et de solides convictions, les acteurs de la société civile ont démontré leur capacité à mener à leur terme des projets de coopération décentralisée qui s'intègrent dans une stratégie de développement durable. L'impact évalué de ses opérations dépasse souvent les objectifs initiaux. Des réponses concrètes et pertinentes ont été trouvées pour combattre la pauvreté, le chômage, l'exclusion, les carences économiques, éducatives et sanitaires ainsi que la détérioration de l'environnement.

Des populations marginalisées ont maintenant accès aux soins. Des programmes spécifiques offrent, en particulier aux plus démunis, des formations qui leur permettent une meilleure insertion sociale et économique. La sauvegarde de l'environnement n'est plus un luxe réservé aux pays riches. Des associations luttent contre la discrimination dont sont victimes les femmes. Le développement des échanges culturels est devenu un vecteur essentiel de la connaissance de l'autre. Un dialogue constructif s'est instauré avec les partenaires du sud de la Méditerranée. La normalisation progressive des relations avec la société civile et les institutions a permis d'étendre les domaines d'intervention et d'accroître l'efficacité des programmes de coopération. Les avancées sont incontestables même si la tâche est immense. La zone de prospérité partagée et durable souhaitée par tous les riverains de la Méditerranée verra plus rapidement le jour avec la participation active de la société civile. De même la paix ne pourra s'instaurer sans véritable dialogue entre les peuples riverains de la Méditerranée. Mais un nouveau chantier reste à ouvrir, celui de la consolidation de cette coopération de proximité qui a largement fait ses preuves.

Dans ce contexte, l'enjeu de la coopération décentralisée est celui de l'élargissement, de la pérennisation et de l'amélioration de la qualité de ses programmes et de ses interventions. Les acteurs de la société civile doivent améliorer leur communication avec le grand public. Ils doivent établir des relations plus efficaces entre eux et avec les collectivités territoriales, l'Etat et l'Union européenne. Ils doivent donner à l'ensemble de leurs actions une meilleure visibilité, qui fait encore défaut, et surtout du sens dans une économie mondiale dominée par les flux financiers sans régulation publique. L'adoption d'une charte qui rappelle la vocation et les valeurs fondamentales de la coopération décentralisée est une étape préalable à la réussite de nos objectifs. Par leur adhésion à cette Charte, les acteurs de la coopération décentralisée s'engagent à respecter les principes et les comportements suivants.

Engagement éthique
partager nos valeurs

Engagement qualité
professionaliser nos actions

1 s'inscrivent dans un partenariat effectif qui met sur un même plan des partenaires qui partagent des responsabilités réciproques. La démarche de coopération exclut toute forme de discrimination et toute forme d'assistanat ;

2 recherchent les meilleures formes de partenariat visant à accroître l'impact sur le développement local ;

3 s'interdisent d'utiliser, sous quelque forme que ce soit, la main d'œuvre locale en dehors d'un cadre légal ;

4 optent, pour la subsidiarité et la valorisation des potentiels locaux ;

5 donnent leur préférence aux actions de proximité ;

6 s'interdisent d'engager des actions de coopération à des fins lucratives personnelles ;

7 s'assurent que les actions conduites sont bien destinées aux véritables bénéficiaires du programme ;

8 respectent les engagements contractuels ;

9 s'assurent que l'essentiel des ressources mobilisées est bien affecté à la réalisation de l'opération ;

10 engagent la responsabilité collective des acteurs de la coopération et seront, à ce titre, solidaire de l'image et du rayonnement de la coopération décentralisée ;

11 choisissent en toute indépendance l'opportunité des actions à conduire ;

12 s'engagent à promouvoir et pratiquer l'évaluation qui sera nécessairement participative.

1 acceptent uniquement les missions qui entrent dans le champ de leurs compétences et qu'ils sont capables d'assumer avec professionnalisme ;

2 intègrent l'ensemble des partenaires à chaque étape du processus d'élaboration du projet ;

3 élaborent un cahier des charges rigoureux ;

4 s'assurent de la compétence de leurs collaborateurs ;

5 privilégient la collaboration avec les autres acteurs de la coopération décentralisée ;

6 gèrent les budgets dans la transparence et les rendent à tout moment accessibles à tous les partenaires ;

7 font distinctement apparaître, dans chaque budget, la part consacrée à l'action et celle couvrant les frais de gestion qui devront être réduits au maximum ;

8 se dotent de moyens et d'outils internes d'évaluation, de contrôle et de suivi du programme ;

9 organisent des concertations régulières et informent le(s) partenaire(s) de la progression du programme ;

10 prennent en compte, en toute occasion, les spécificités de la réalité locale ;

11 répondent aux besoins réels exprimés par les partenaires ;

12 fournissent des informations sincères, véritables et complètes aux partenaires ;

13 intègrent dans le bilan final de leurs actions toutes les observations des partenaires et des destinataires du programme ;

14 s'assurent de l'efficacité du transfert de compétences vers les pays ou les régions partenaires ;

15 s'assurent de la pérennité du projet ;

16 remettent une copie des conclusions aux partenaires si l'action est soumise à une évaluation externe.

Association :

Marseille, le

Signature